

Les universités parisiennes dans la tourmente des regroupements

Myriam Baron et Loïc Vadelorge

Depuis 2006, les regroupements d'universités et d'établissements sont monnaie courante. Myriam Baron et Loïc Vadelorge défendent l'idée que, au sein de l'agglomération parisienne, les « Comue » sont inadaptées aux pratiques des étudiants et des enseignants, et reposent sur de nombreuses incohérences territoriales.

Septembre 2014, quatre grandes écoles incitées à se regrouper dans une communauté d'universités et d'établissements (Comue) intitulée heSam Université (Hautes Études – Sorbonne – Arts et Métiers) claquent la porte. Le 21 octobre 2014, le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) rejette les projets de Comue de Paris-Est, de Paris-Seine, de l'Institut polytechnique de Paris et ne valide pas la Comue Paris-Lumières. Ces réactions de blocages rappellent combien la politique publique de regroupements d'universités et de grandes écoles, initiée par la loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006¹, peut être artificielle. Communautés virtuelles sans histoires communes, les huit Comue franciliennes renvoient à des regroupements territoriaux problématiques. Au nom d'une lisibilité, voire d'un rayonnement international tant de fois convoqués dans les argumentaires de ces dernières années, il y aurait ainsi une université de Paris plutôt qu'une juxtaposition de Comue telles heSam Université, Sorbonne Paris Cité, sans oublier Sorbonne Universités, dont les S des sigles renvoient à l'historique Sorbonne et contribuent à brouiller un peu plus les cartes !

Tout ceci laisse finalement la désagréable impression que l'on défait depuis quelques années une « carte universitaire » dont on ne connaît pas suffisamment l'histoire et dont on veut oublier les modalités complexes de fonctionnement. Les recherches récentes sur l'histoire des universités parisiennes (Soulié 2012 ; Girault 2012 ; Bourillon 2012 ; Luc *et al.* 2014) et plus largement sur la formation, l'évolution et le fonctionnement social de l'espace universitaire francilien (Chapoulie *et al.* 2010 ; Choplin et Delage 2011) suggèrent pourtant qu'une lecture technocratique de son avenir est vouée à l'échec. Il s'agit ici de révéler une série de contradictions du gouvernement contemporain de l'espace universitaire francilien.

Leçons d'histoire sur l'éclatement de l'université de Paris

L'histoire récente de l'espace universitaire francilien constitue aujourd'hui un chantier pluridisciplinaire ouvert. Le croisement de l'histoire et de la géographie y apparaît d'autant plus logique que les problématiques actuelles de regroupement constituent des territoires scientifiques virtuels qui ne coïncident pas avec les réalités des territoires régis par les collectivités locales et

¹ La loi du 18 avril 2006 prévoit la création de pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), regroupant des universités et des établissements d'enseignement supérieur. Les PRES sont conçus comme un instrument de promotion des établissements membres. Selon le ministère, c'est un moyen de prendre place dans la compétition scientifique internationale, en simplifiant les affiliations des publications scientifiques. Ces PRES ont ainsi eu le mérite de souligner la prédominance de la recherche sur l'enseignement supérieur dans les logiques de regroupement. L'essor des PRES était présenté comme un accompagnement de l'accession progressive des universités françaises à l'autonomie. Ces PRES ont été renommés Comue par la loi du 22 juillet 2013.

vécus par les usagers. On ne s'étonnera donc pas qu'un glissement épistémologique s'exerce, rapprochant un récit historique traditionnellement arrimé à l'éducation (Charle 2012 ; Prost 1997) de la recherche urbaine (Bourdin et Campagnac 2014).

L'histoire de l'éclatement de l'université s'inscrit dans un processus de longue durée. La toponymie (Sorbonne, quartier Latin, Montagne Sainte-Geneviève) fige un ancrage territorial qui, dès le Moyen-Âge et l'époque moderne, se caractérise par son incertitude spatiale. L'idée de desserrer les enseignements et la recherche devient récurrente dès la fin du XIX^e siècle (projet de développement de cités-jardins universitaires le long de la ligne de Sceaux) et s'accroît dans l'entre-deux-guerres et sous le régime de Vichy (construction de la Cité internationale universitaire de Paris à Montsouris (Paris 14^e) au début des années 1920, de la faculté de médecine rue des Saints-Pères (Paris 7^e), projet de transfert de la faculté des sciences à la halle aux vins (Paris 5^e, actuel campus de Jussieu) et sur la zone Saclay-Orsay). L'étude de la généalogie des facultés des sciences d'Orsay (Bela de Araujo 2013) et de Jussieu (Hottin 2004), toutes deux ouvertes à la fin des années 1950, révèle la lenteur des processus d'établissements universitaires et notamment les hésitations sur l'architecture, le programme scientifique et pédagogique et les résistances institutionnelles et sociales. En d'autres termes, en dépit d'un diagnostic partagé sur la pression démographique (croissance spectaculaire des effectifs étudiants au cours des années 1950-1960) et scientifique (besoin d'espaces de recherche pour le développement de la *big science*), les modalités concrètes de desserrement ne font pas consensus. L'avènement de la V^e République n'y change rien. Si le desserrement de la faculté des lettres vers Nanterre est effectif dès le milieu des années 1960, le projet de Villetaneuse lancé en 1960 patine jusqu'en 1969 (Lebeau et Vadelorge 2014).

La montée en puissance de la planification régionale à partir de la création du Commissariat à la construction et à l'urbanisme pour la région parisienne (1955, Pierre Sudreau) et surtout du district de la région de Paris (1961, Paul Delouvrier) conduit à produire une « carte universitaire régionale ». Encore embryonnaire dans le Plan d'aménagement et d'organisation générale (1960) et allusive dans le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (1965), cette carte se précise à la fin des années 1960 dans le cadre de groupes de travail associant la préfecture de région, le rectorat de Paris et la direction de l'Enseignement supérieur. Les hypothèses d'implantation d'équipements universitaires (facultés, collèges universitaires) sont nombreuses et regroupées selon des grands secteurs². Cette carte recoupe pour partie, comme l'a suggéré Florence Bourillon (2012), les hypothèses d'axes tangentiels du Schéma directeur de 1965. Cette répartition par secteurs, partiellement calquée sur les lignes de transports SNCF existantes dans les années 1960 et les projets de centres urbains restructurateurs (Bobigny, Créteil) et les villes nouvelles (Saint-Quentin-en-Yvelines, Marne-la-Vallée, Évry, Sénart, Cergy-Pontoise), restera largement utopique tant pour la répartition des étudiants dans l'espace que pour le développement universitaire. À l'exception des universités de villes nouvelles qui seront créées vingt ans après la production de ce schéma de développement universitaire, toutes les autres hypothèses (Montesson, Boissy-Saint-Léger, Verrières-le-Buisson, Montreuil) sont abandonnées.

La loi Faure (novembre 1968) et le décret Guichard (mars 1970) redessinent la « carte universitaire » de la région parisienne. La dissolution de l'université de Paris le 31 décembre 1970 laisse la place à treize universités « autonomes ». La rationalité de la nouvelle politique universitaire n'est pas territoriale. La recomposition a bien des allures de démantèlement. Elle suit deux objectifs contradictoires qui vont conditionner le développement des universités parisiennes jusqu'à nos jours. Le premier objectif est de sortir du cloisonnement supposé des facultés, en permettant la création d'universités « expérimentales » dans le domaine des sciences de gestion (centre Dauphine, future Paris-9) et des lettres et sciences humaines (centre Vincennes, future Paris-8), puis en

² En 1970, la carte distingue ainsi les secteurs nord (Villetaneuse, Argenteuil, Saint-Denis, Aubervilliers, Bobigny, Sevran, Cergy-Pontoise) ; nord-ouest (Asnières-sur-Seine, Clichy, Puteaux, Suresnes, Montesson, Saint-Germain-en-Laye) ; ouest (Ville-d'Avray, Versailles, Trappes, Élancourt) ; sud (Le Kremlin-Bicêtre, Cachan, Sceaux, Châtenay-Malabry, Verrières-le-Buisson, Orsay, Villeneuve-Saint-Georges, Évry, Villabé) ; et est (Montreuil, Vincennes, Noisy-le-Grand, Saint-Maur-des-Fossés, Créteil, Boissy-Saint-Léger).

généralisant le principe d'universités regroupant plusieurs facultés. Le second objectif est de réduire la taille des facultés parisiennes pour disperser la contestation universitaire et éloigner le spectre de la « chienlit ». L'isolement de Villetaneuse au début des années 1970, la dilution de la contestation des littéraires (Nanterre, Tolbiac, Vincennes) mais aussi l'éclatement sur des bases idéologiques des sciences (Paris-5, Paris-6 et Paris-7) et des lettres (Paris-1, Paris-4 et Paris-7) découlent de cette politique contradictoire, qui contribue objectivement à affaiblir les universités parisiennes au profit des grandes écoles. Ces dernières ont sans doute compris plus vite comment négocier des contreparties aux dessertements (HEC à Jouy-en-Josas, Polytechnique à Palaiseau, l'ESSEC à Cergy, l'ENPC à Champs-sur-Marne...).

Un développement territorial illisible

Le développement universitaire francilien est généralement appréhendé à travers une chronologie simpliste reposant sur les seules créations de facultés (Orsay, Nanterre, etc.) ou d'universités (1970, plan Université 2000). Nous aurions intérêt à lire ce développement dans la durée en interrogeant le maillage du territoire francilien par les universités pour la plupart multisites. Le processus s'avère alors beaucoup plus complexe et la cohérence *a priori* de la sectorisation technocratique vole en éclats.

Deux facteurs principaux sont à l'origine de la création de sites universitaires éloignés des centres fixés par le décret de mars 1970 : le développement d'un enseignement médical associant depuis la réforme Debré de 1958 centres hospitaliers et universités d'une part ; et la décision en 1970 de rattacher les instituts universitaires de technologie (créés en 1966) aux universités de l'autre. Dès le début des années 1970, cette situation conduit à multiplier les implantations et à conforter les élus locaux et les universitaires franciliens dans l'idée que le développement universitaire est une affaire d'État.

Le développement universitaire depuis la loi Faure est indifférent aux limites administratives (communes et départements) mais aussi à la « carte universitaire ». Le cas de Saint-Denis, où Paris-8 et Paris-13 sont implantées conjointement, illustre l'aberration des politiques publiques d'implantation universitaire qui se sont exercées depuis quarante ans au mépris des logiques territoriales (Lebeau et Vadelorge 2014) mais aussi universitaires.

De même à Nanterre, Orsay, Champs-sur-Marne ou Villetaneuse, les campus se sont développés sans que les communes soient réellement associées à l'aménagement. En dépit de l'ambition de projets architecturaux qui attestent de la volonté de créer des campus urbains fonctionnant en synergie avec la banlieue, l'enclavement est manifeste. Plusieurs décennies après l'implantation, les relations restent problématiques, comme le montre la construction d'une clôture de protection entre l'université de Villetaneuse et les cités d'habitat social qui l'entourent. Quand le dialogue existe, comme à Créteil et à Saint-Quentin-en-Yvelines, il passe généralement par les structures intercommunales (syndicats d'agglomération nouvelle, communautés d'agglomération) ou des établissements publics d'aménagement (Plaine de France, EPAMARNE, EPAFRANCE). Les compétences communales en matière d'aménagement (permis de construire, gestion des plans d'occupation des sols) mais aussi en matière de politique sociale et socioculturelle sont « oubliées » par les universités, contribuant à une gestion hors-sol, y compris sur des projets concernant les activités sportives ou culturelles, à quelques exceptions près (Paris-Diderot, Villetaneuse). À la différence des élus de province (Aust 2004 ; Dubet *et al.* 1994) qui ont compris dès les années 1960 ou 1980 l'intérêt de soutenir le développement universitaire, Paris et ses banlieues laissent l'État et les présidents d'université gérer les implantations au gré des opportunités foncières ou politiques. Universités et territoires semblent vivre dans une relative ignorance réciproque en Île-de-France.

On ajoutera, pour finir, que le développement universitaire en Île-de-France a substitué une division du travail selon un gradient centre-périphérie à une logique de bassins de recrutement (projets des aménageurs des années 1960) débouchant sur une situation qui pourrait être qualifiée de

schizophrène. Car le projet des universités nouvelles de banlieue fondées dans les années 1960-1972 et 1990-1992 consistait pour partie à désengorger les premiers cycles universitaires (politiques de collèges universitaires) et à développer un enseignement supérieur court et professionnel (DUT, licences pro, masters pro). À l'exception d'Orsay, dont la vocation de recherche est affirmée dès l'origine, les universités périphériques n'étaient pas initialement destinées à la recherche. La carte des flux étudiants contemporains entre établissements traduit ce déséquilibre (Berroir *et al.* 2005 ; Baron *et al.* 2007). La concentration de la recherche (masters, doctorats) sur les universités *intra-muros* est manifeste, de même que l'avantage de la périphérie pour les filières et formations professionnalisantes. Le dynamisme démographique des IUT de la périphérie – à rebours des filières classiques en sciences et lettres dont les effectifs stagnent ou baissent – et leur récurrente revendication à l'autonomie de gestion en est une autre illustration. Certains pourront voir dans ces partages de spécialisations une illustration supplémentaire d'une structuration de plus en plus polycentrique de l'agglomération parisienne. Ce partage des rôles n'a cependant jamais été accepté par les enseignants-chercheurs nommés dans les universités de la proche banlieue puis des villes nouvelles. Porteurs d'une culture académique, ils ont été nombreux à prendre au pied de la lettre l'idée naguère défendue par le recteur Mallet que la « Sorbonne du XXI^e siècle » serait banlieusarde. La course à l'habilitation nationale des cursus de master et de doctorat, la mise en avant dans la communication des établissements des médailles Fields ou des Nobels, des contrats européens de recherche ou des Labex³ traduit la volonté constante de refuser la construction d'une université à deux vitesses.

Conclusion

La quadrature du cercle de la territorialisation des universités parisiennes réside pour partie dans l'incapacité des pouvoirs publics à penser la spécificité universitaire de la région parisienne (Baron et Berroir 2007). La prégnance d'un schéma national d'aménagement du territoire fondé sur la lutte contre la concentration parisienne a conduit à se méfier du « monstre universitaire parisien ». L'éclatement de 1970 comme les regroupements approximatifs des années 2000 contribuent à diviser le système universitaire francilien selon des bases pseudos-géographiques, qui ne correspondent ni aux trajectoires des étudiants et des enseignants, ni aux pratiques de recherche, qui ne sont cloisonnées que dans l'esprit des décideurs, et qui en réalité s'effectuent à des échelles qui dépassent les regroupements actuels. L'épuisement des universitaires, contraints à entrer dans des processus institutionnels sans fondements scientifiques réels, les détourne objectivement de leur mission de service public et risque à terme d'affaiblir leur capacité de production scientifique. Le palmarès des réussites de Comue court le risque de se construire contre celui de la recherche parisienne universitaire.

Inversement, le souci évident de regrouper les filières et les formations pour rentabiliser le fonctionnement de l'enseignement supérieur qui préside à la politique actuelle de regroupements fait l'impasse sur les problèmes de diffusion de l'enseignement supérieur en Île-de-France. On peut, en effet, considérer que l'espace universitaire francilien nécessite un approfondissement de la présence territoriale car il reste des zones (nord de la région parisienne, nord et est de la Seine-et-Marne, région de Fontainebleau) où l'offre de formation et l'accessibilité à l'université est insuffisante. Les injonctions de la démocratisation de l'enseignement supérieur (politique d'Armand Frémont à l'époque du plan Jospin) et de la réussite éducative (politique de Valérie Pécresse de

³ Les laboratoires d'excellence (Labex), tout comme les équipements d'excellence (Equipex) et les initiatives d'excellence (Idex), ont été initiés dans le cadre du programme Investissements d'avenir en 2009 et sont toujours en cours. Les Labex regroupent, pour une durée limitée, des organismes de recherche d'un même PRES puis d'une même Comue existants autour de projets pluridisciplinaires. Un des objectifs est de reconfigurer les structures de recherche à l'intérieur des Comue, en parvenant à des regroupements de laboratoires de recherche.

contrepartie budgétaire de la loi LRU⁴) ne peuvent reposer que sur une proximité relative entre équipements universitaires et publics.

Bibliographie

- Aust, J. 2004. *Permanences et mutations dans la conduite de l'action publique : le cas des politiques d'implantation universitaire dans l'agglomération lyonnaise (1958-2004)*, thèse de doctorat en sciences politiques sous la direction de Gilles Pollet, université Lyon-2.
- Baron, M. et Berroir, S. 2007. « Paris et le système universitaire français : mythe et réalités », *Annales de géographie*, n° 655, p. 3-22. Disponible en ligne à l'URL suivant : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00152545/document>.
- Baron, M., Cattan, N., Berroir, S., Leseq, G. et Saint-Julien, T. 2007. « Des universités en concurrence » in Saint-Julien, T., Le Goix, R. (dir.), *La Métropole parisienne. Centralités, inégalités, proximités*, Paris : Belin, coll. « Mappemonde », p. 65-87.
- Bela de Araujo, A. 2013. *Le Centre d'études nucléaires à Saclay. L'architecture-système d'Auguste Perret à l'épreuve de la science, 1948-1951*, thèse de doctorat en histoire de l'art sous la direction de Gérard Monnier, université Paris-1.
- Berroir, S., Cattan, N. et Saint-Julien, T. 2005. « La mobilité des étudiants entre universités franciliennes », *Les Cahiers de l'IAU-ÎdF*, n° 143, p. 76-84. Disponible en ligne à l'URL suivant : www.iau-idf.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude_794/Cahiers_n_143_Universites.pdf.
- Bourdin, A. et Campagnac, É. (dir.). 2014. « L'université : retour à la ville », *Espaces et Sociétés*, n° 159.
- Bourillon, F., Blandin, C., Coudroy de Lille, L., Bertrand, N. et Oubaïdourahaman, A. 2012. *Aux origines de l'UPEC : 40 ans de réussites universitaires en banlieue est*, Créteil : université Paris-Est Créteil Val-de-Marne. Disponible en ligne à l'URL suivant : www.upec.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?ID_FICHIER=1259768717932.
- Chapoulie, J.-M., Fridenson, P. et Prost, A. (dir.). 2010. « Mutations de la science et des universités depuis 1945 », *Le Mouvement social*, n° 233.
- Charle, C. et Verger, J. 2012. *Histoire des universités : XII^e-XXI^e siècles*, Paris : Presses universitaires de France, collection « Quadrige ».
- Choplin, A. et Delage, M. 2011. « Mobilités et espaces de vie des étudiants de l'Est francilien : des proximités et dépendances à négocier », *Cybergeo : European Journal of Geography*, rubrique « Espace, société, territoire », 1^{er} juillet. Consulté le 24 février 2015, URL : <http://cybergeo.revues.org/23840>.
- Girault, J., Lescure, J.-C. et Vadelorge, L. (dir.). 2012. *Paris XIII : histoire d'une université en banlieue (1970-2010)*, Paris : Berg International.
- Hottin, C. 2004. « Les délices du campus ou le douloureux exil », *Revue d'histoire de l'éducation*, n° 102, mai, p. 267-293.
- Luc, J.-N., Méchine, S. et Picard, E. 2014. *Les Archives universitaires. De nouvelles sources pour l'histoire de l'enseignement supérieur et de la recherche*, actes de la journée d'étude organisée à la Sorbonne, le 8 juin 2011, par la Chancellerie des universités de Paris et l'université Paris-Sorbonne, Paris : Éditions du Centre d'histoire du XIX^e siècle (université Paris-1 – université Paris-4). Disponible en ligne à l'URL suivant : www.univ-paris1.fr/fileadmin/CRHXIX/LUC_et_al_dir_-_Les_archives_universitaires_-_2013.pdf.

⁴ Il s'agit de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités promulguée en août 2007 et qui affiche trois objectifs : « rendre l'université attractive », « sortir de la paralysie de la gouvernance actuelle » et « rendre la recherche universitaire visible à l'échelle internationale ».

- Prost, A. 1997. *Éducation, société et politiques. Une histoire de l'enseignement de 1945 à nos jours*, Paris : Seuil.
- Soulié, C. (dir.). 2012. *Un mythe à détruire ? Origines et destin du centre expérimental de Vincennes*, Saint-Denis : Presses universitaires de Vincennes.

Myriam Baron est professeur de géographie à l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne et membre du Lab'Urba (EA 3492). Une partie de ses recherches portent sur les caractéristiques du système universitaire français, les dynamiques qui l'ont traversé au cours des 50 dernières années et sur les mobilités étudiantes et leurs rapports aux territoires. Elle participe également à la constitution et au traitement d'une base de données mondiale sur les productions et les coopérations scientifiques. Elle a coordonné, avec Denis Eckert, le dossier « L'espace, la science et les cartes » dans la revue *M@ppemonde* en 2013 (n° 110).

Sa page personnelle : www.laburba.fr/baron-myriam.

Loïc Vadelorge est professeur d'histoire contemporaine à l'université de Paris-Est Marne-la-Vallée et directeur du laboratoire Analyse comparée des pouvoirs (EA 3350). Ses recherches portent sur l'histoire de l'aménagement et de l'urbanisme en France au xx^e siècle et sur l'histoire des universités franciliennes. Il a notamment publié *Retour sur les villes nouvelles. Une histoire urbaine du xx^e siècle* (Créaphis, 2014) et co-organisé en janvier 2014 le colloque « De l'université de Paris aux universités franciliennes » avec Florence Bourillon, Éléonore Marantz et Stéphanie Méchine.

Sa page personnelle : <http://acp.u-pem.fr/equipe/loic-vadelorge>.

Pour citer cet article :

Myriam Baron & Loïc Vadelorge, « Les universités parisiennes dans la tourmente des regroupements », *Métropolitiques*, 25 février 2015. URL : <http://www.metropolitiques.eu/Les-universites-parisiennes-dans.html>.